



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Relations
avec les Collectivités
Territoriales**

Saint-Brieuc, le **21 JUIL. 2025**

Bureau du développement durable

Affaire suivie par :
Nathalie LABONDE
Tél : 02 21 27 30 85
pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur le Maire
22870 ÎLE-DE-BREHAT

Objet : Rénovation à l'identique d'un cabanon en bois – Mme Léa SEYDOUX
Référence : PA 022 016 25 A0005

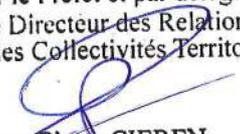
La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) s'est réunie le 17 juillet 2025 dans sa formation « sites et paysages » concernant la demande de permis d'aménager déposée par Mme Léa SEYDOUX pour la rénovation à l'identique d'un cabanon en bois. Vous m'avez adressé pour ce dossier le 11 juin 2025 une demande d'avis au titre de l'article L. 121-24 du Code de l'urbanisme.

Ce projet se situe sur votre commune, considérée comme littorale, lieu-dit Roch Losquet, où s'appliquent notamment l'article L.121-24 et l'article R.121-5 du Code de l'urbanisme, qui prévoient que des aménagements légers peuvent être implantés dans les espaces remarquables à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, qu'ils ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et qu'ils ne portent pas atteinte à la préservation des milieux.

Dans ce cadre, lors de la CDNPS du 17 juillet 2025, la commission a été appelée à examiner ce dossier. Je vous précise qu'elle a émis pour cette demande un avis favorable.

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
le Directeur des Relations
avec les Collectivités Territoriales


Pierre CIEREN